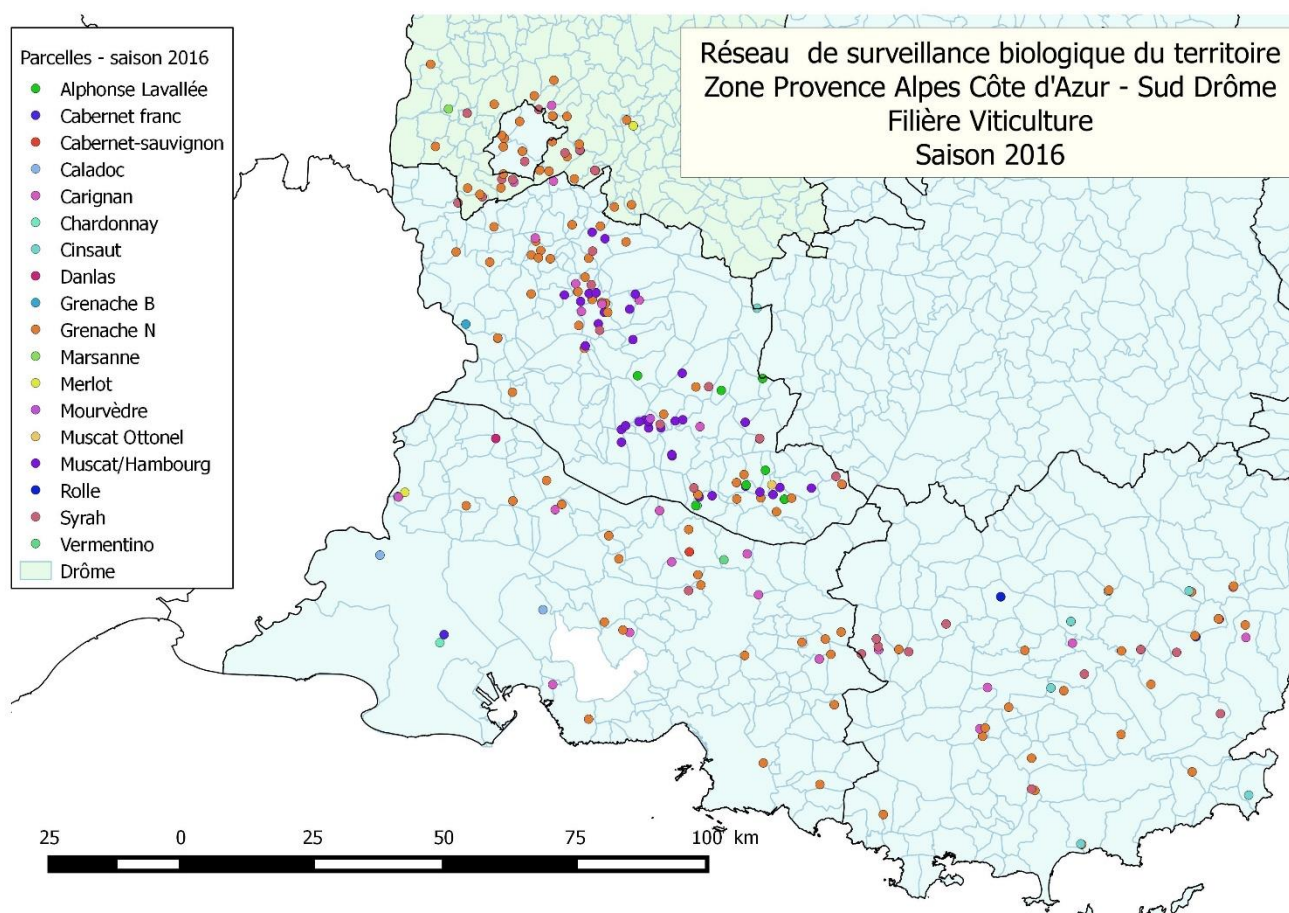




BILAN DE CAMPAGNE 2016

Réseau d'observations

Les Bulletins de Santé du Végétal 2016 ont été rédigés à partir d'observations réalisées sur 216 parcelles fixes et 13 parcelles flottantes réparties sur quatre territoires :



DIRECTEUR DE PUBLICATION
Monsieur Claude ROSSIGNOL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN
Elisabeth RICAUD
CIRAME
779, chemin de l'Hermitage - Hameau de Serres
84200 - CARPENTRAS
ricaud-e@agrometeo.fr
04 90 63 22 66

Les partenaires participant aux observations sont les suivants

- Territoire Provence : 50 parcelles fixes

Chambre d'Agriculture du Var : 6 observateurs
Association des Vignerons de la Ste Victoire : 1 observateur
Coopérative JARDICA : 1 observateur
ICV Provence : 1 observateur

Territoire Coteaux/Aix en Provence : 36 parcelles fixes

Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône : 2 observateurs
Association des Vignerons de la Ste Victoire : 1 observateur

- Territoire Côtes du Rhône/Vallée du Rhône : 100 parcelles fixes

Chambre d'Agriculture du Vaucluse : 8 observateurs
Domaine Expérimental La Tapy : 1 observateur
CAPL : 1 observateur
Soufflet vigne : 2 observateurs
CEREALIS : 1 observateur

- Territoire Côtes du Rhône/Grignan les Adhémar : 30 parcelles fixes

Chambre d'Agriculture de la Drôme : 3 observateurs
Coopérative de Nyons (SCAN) : 2 observateurs

Bilan climatique

Automne 2015 à mars 2016

Après un mois d'octobre frais et exceptionnellement pluvieux, la fin de l'automne ainsi que l'hiver enregistrent des températures extrêmement douces. Les mois de novembre, décembre et janvier cumulent des précipitations très faibles. Il faut attendre le mois de février pour enregistrer des pluies excédentaires. Mars est frais avec des précipitations représentant 65 à 140% des valeurs moyennes.

Avril-mai

Le mois d'avril est peu pluvieux. Les températures des deux premières décades sont très douces. Un net rafraîchissement est observé en troisième décade avec un déficit de 2°C en moyenne. Des gelées localisées sont enregistrées les 26 et/ou le 29 avril avec des dégâts très variables qui peuvent localement atteindre 80% et plus. En mai, les précipitations sont hétérogènes et le cumul mensuel est déficitaire ou excédentaire selon les secteurs. Les températures moyennes accusent le plus souvent un déficit de 1,5°C.

Juin-juillet

Un rafraîchissement est observé en deuxième décade du mois de juin accompagné de pluies localisées du 14 au 18. En dernière décade aucune pluie n'est enregistrée. Le cumul pluviométrique, généralement excédentaire dans le sud Drôme et le nord Vaucluse, est le plus souvent déficitaire sur les autres secteurs. Comme au mois de juin, la deuxième décade de juillet est fraîche avec des températures moyennes déficitaires de 0,5 à 2°C. Le bilan mensuel est cependant excédentaire de 0,5 à 1°C. Il n'y a généralement pas ou peu de pluie jusqu'au 21 juillet. Les épisodes pluvieux localisés du 21 au 23 et celui du 31 (localisé au sud Drôme et nord Vaucluse) apportent des quantités de pluie très variables. Le bilan pluviométrique mensuel du mois de juillet est nettement déficitaire sur la majorité des secteurs. Des symptômes de sécheresse sont observés sur de nombreuses parcelles.

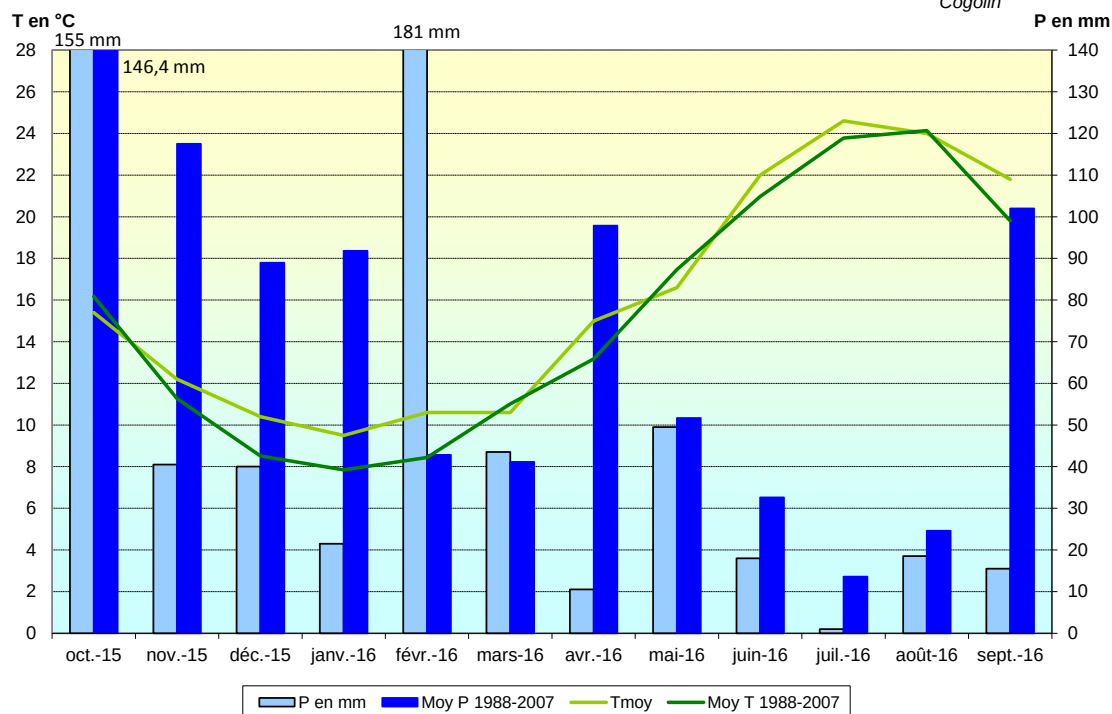
Août-septembre

Le bilan thermique du mois d'août est voisin des valeurs de saison, la fraîcheur des deux premières décades du mois étant compensée par la chaleur de la dernière. La sécheresse s'accroît avec seulement 1 à 3 jours de pluie. Il faut attendre le 14 septembre pour enregistrer des pluies conséquentes. Néanmoins le cumul des pluies de septembre est très déficitaire. Par contre les températures sont exceptionnellement élevées et de nouveaux records de chaleur sont enregistrés.



Températures moyennes et pluies mensuelles

Territoire Provence
Cogolin

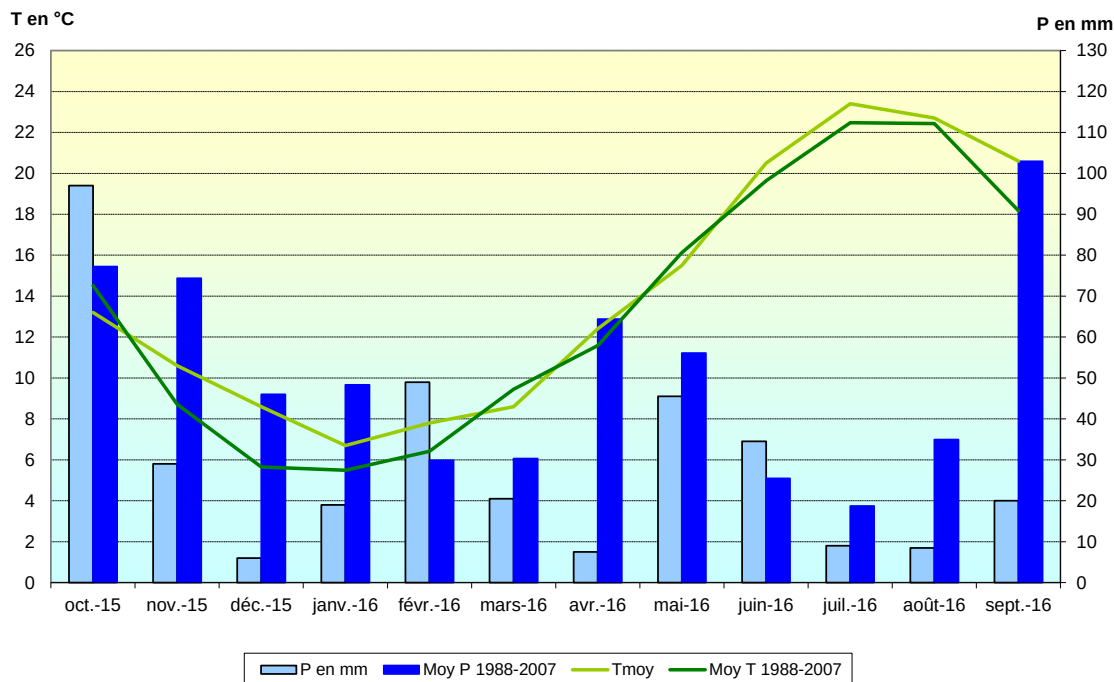


Sources CIRAME- CA83, traitement CIRAME



Températures moyennes et pluies mensuelles

Territoire Coteaux/Aix en Provence
Le Puy Ste Réparate

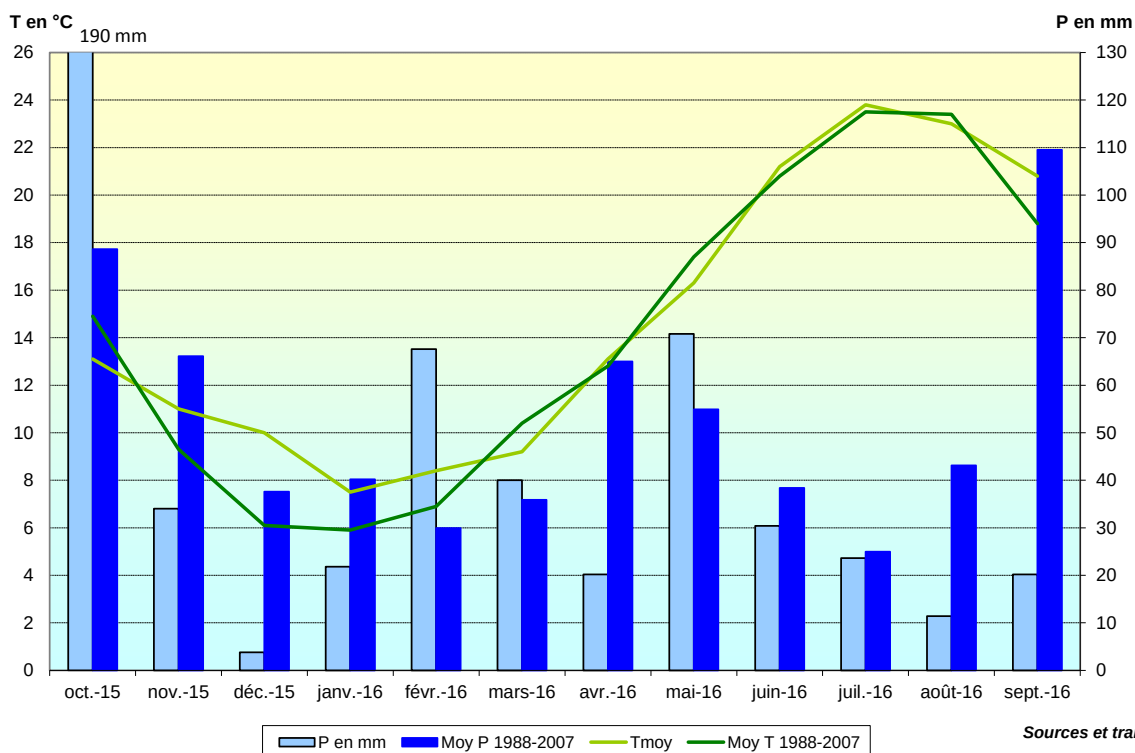


Sources CIRAME- CA13, traitement CIRAME



Températures moyennes et pluies mensuelles

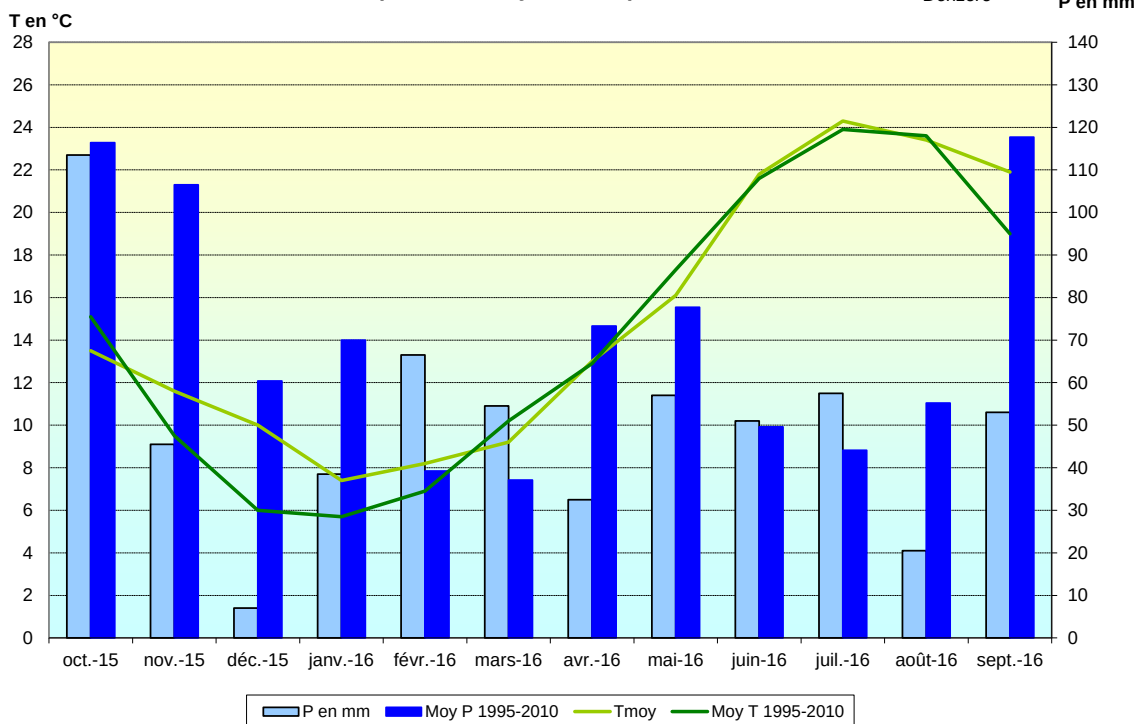
Territoire Côtes du Rhône/Vallée du Rhône
Carpentras - La Tapy



Températures moyennes et pluies mensuelles

Territoire Côtes du Rhône/Grignan les Adhémar

Donzère



Phénologie Cépage Grenache



Suite à un hiver exceptionnellement doux, les stades phénologiques observés début mars présentaient une avance exceptionnelle. Mais les conditions climatiques fraîches du mois de mars ont nettement ralenti la phénologie : début avril l'avance sur 2015 n'était plus que d'une semaine environ. Cet écart s'est réduit fin avril avec le rafraîchissement observé en dernière décade ; il ne sera plus que de 2 jours environ. A la mi-mai, c'est un retard d'une semaine qui est constaté suite aux températures déficitaires du mois de mai. Ce retard se maintiendra plus ou moins selon les secteurs, jusqu'à la récolte.

Maladies et ravageurs

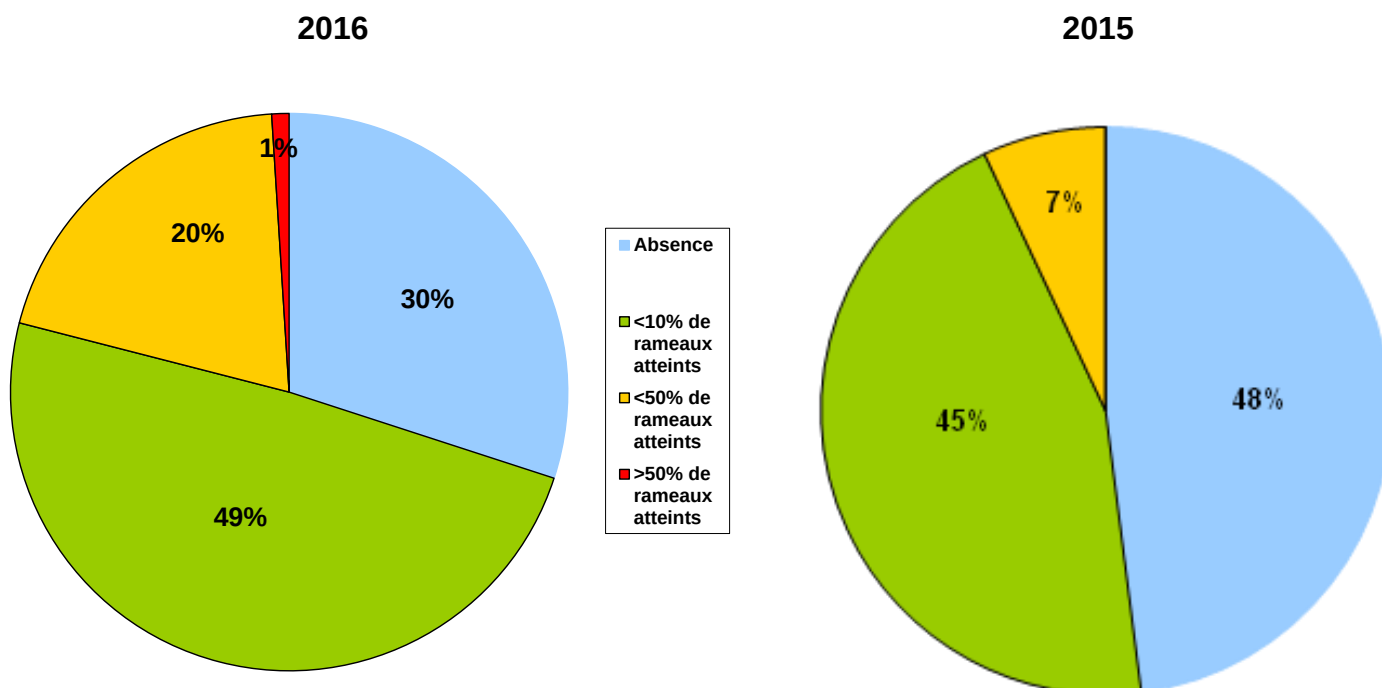
Excoriose



En 2016, 79% des parcelles observées ne dépassent pas le seuil de nuisibilité qui est de 10% d'attaque, 93% en 2015.

Comme nous l'avions indiqué dans le bilan de campagne 2015, les pluies de fin avril 2015 ont réactivé la maladie : le taux de parcelles ne dépassant pas le seuil de nuisibilité est plus faible que l'année dernière.

212 parcelles observées au printemps :



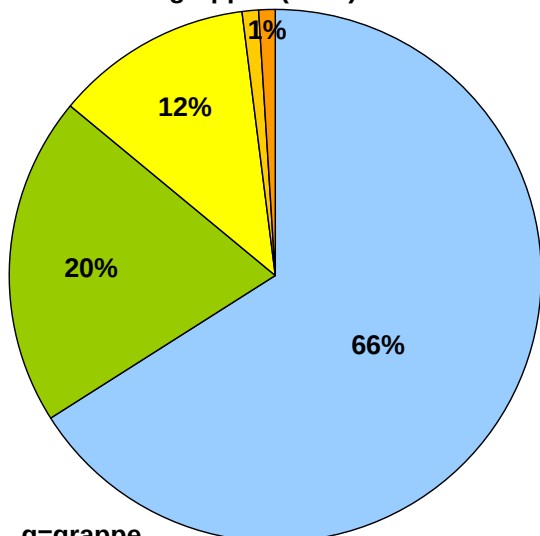
Les % dans les graphiques représentent le % de parcelles observées présentant le critère indiqué dans la légende (% de ceps avec excoriose).

Oïdium

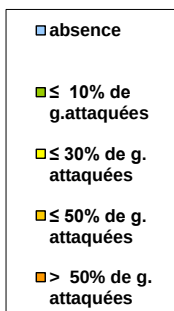
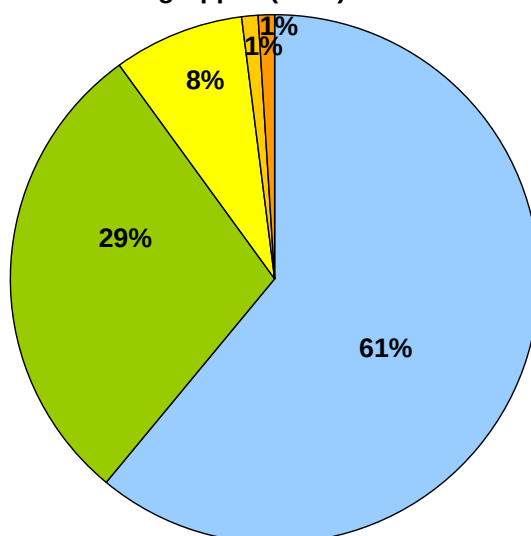


En 2016, 86% des parcelles observées ne dépassent pas le seuil de nuisibilité qui est de 10% de grappes attaquées, 90% en 2015.

Oïdium sur grappes (2016)



Oïdium sur grappes (2015)



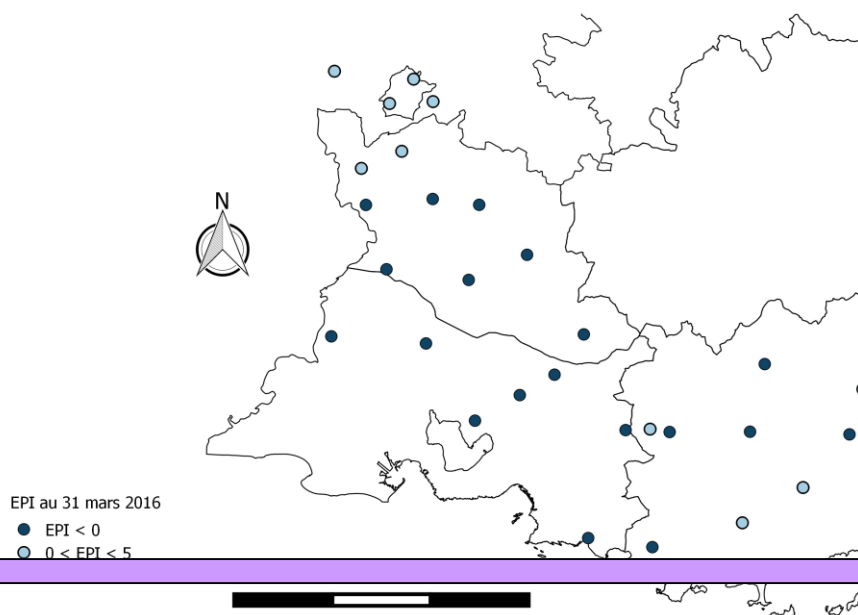
g=grappe

Les % dans les graphiques représentent le % de parcelles observées présentant le critère indiqué dans la légende.

Ces bilans ont été réalisés entre le stade fermeture de la grappe et le stade début véraison sur 212 parcelles.

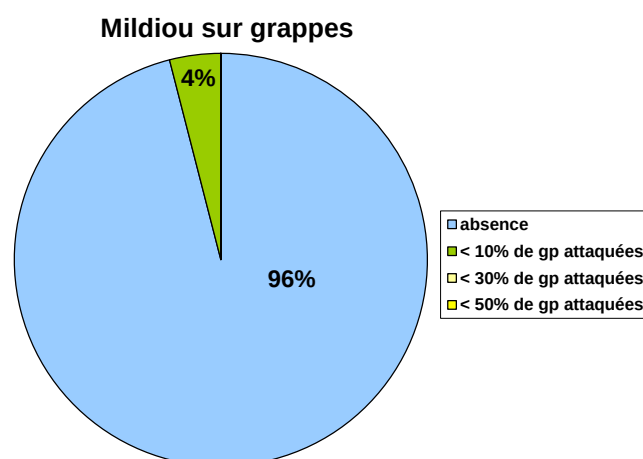
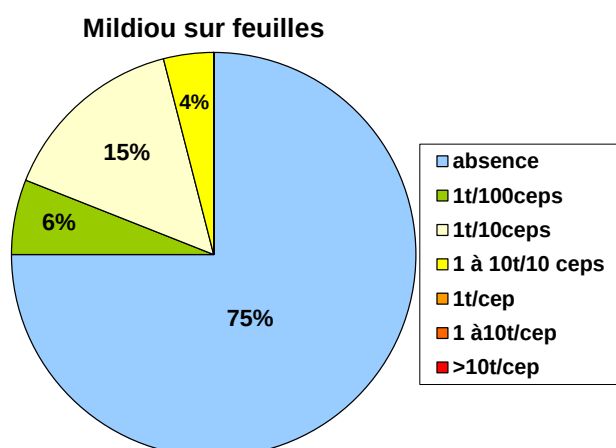
Mildiou

En sortie d'hiver, les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection) indiquées par le modèle Potentiel Système étaient généralement faibles, les conditions climatiques hivernales sèches n'ayant pas été favorables au champignon.



Territoire Provence

Le premier foyer primaire est observé le 20 avril sur une parcelle très précoce, issu probablement de la pluie du 4 avril. Le mois d'avril étant peu pluvieux, ce n'est qu'à partir du 8 mai que des contaminations localisées sont détectées et ce jusqu'au 11 mai. La pluie du 10 mai est la seule pluie contaminatrice généralisée. Les symptômes issus de ces pluies apparaissent à partir du 18 mai. Au mois de juin, des contaminations sont détectées très localement les 4, 7, du 16 au 19 et généralisées le 15 juin. Les symptômes sont observés essentiellement sur feuilles à partir de la fin du mois de juin et jusqu'au début du mois de juillet. L'absence de pluie pendant trois semaines consécutives voire plus, a permis de stopper l'évolution de la maladie.



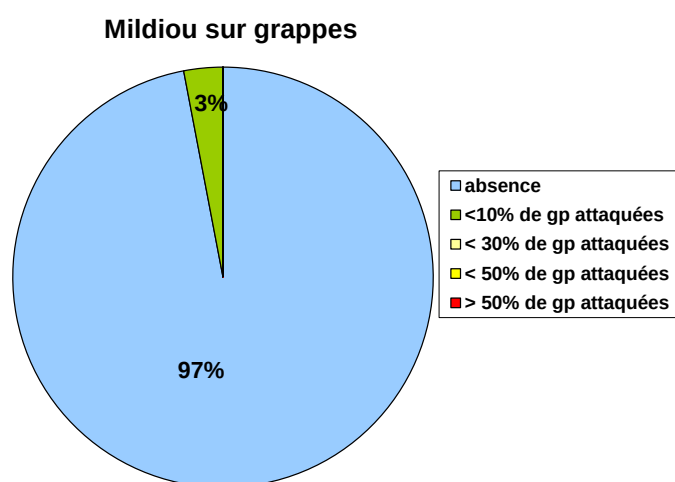
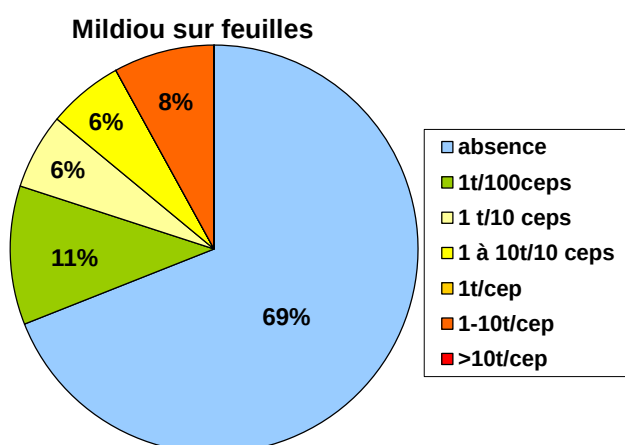
t=tache de mildiou ; gp=grappes

Les % dans les graphiques représentent le % de parcelles observées présentant le critère indiqué dans la légende.

Ces bilans ont été réalisés sur 53 parcelles entre le stade mi-véraison et la récolte.

Territoire Coteaux/Aix en Provence

Le premier foyer primaire est observé mi-mai. Durant la campagne, seules deux contaminations sont généralisées à tous les postes du territoire (les 10/11 mai et le 22 mai). Les symptômes issus de ces contaminations sont visibles à partir de la fin du mois de mai. Début juillet, quelques nouveaux symptômes sont observés sur feuilles essentiellement, issu des contaminations très localisées du mois de juin (4, 7, 16 et 18 juin). Par la suite, les conditions climatiques estivales n'ont pas permis à la maladie d'évoluer. A noter l'absence de symptôme au centre et au nord du territoire suite à la quasi-absence de pluie dans ces secteurs.



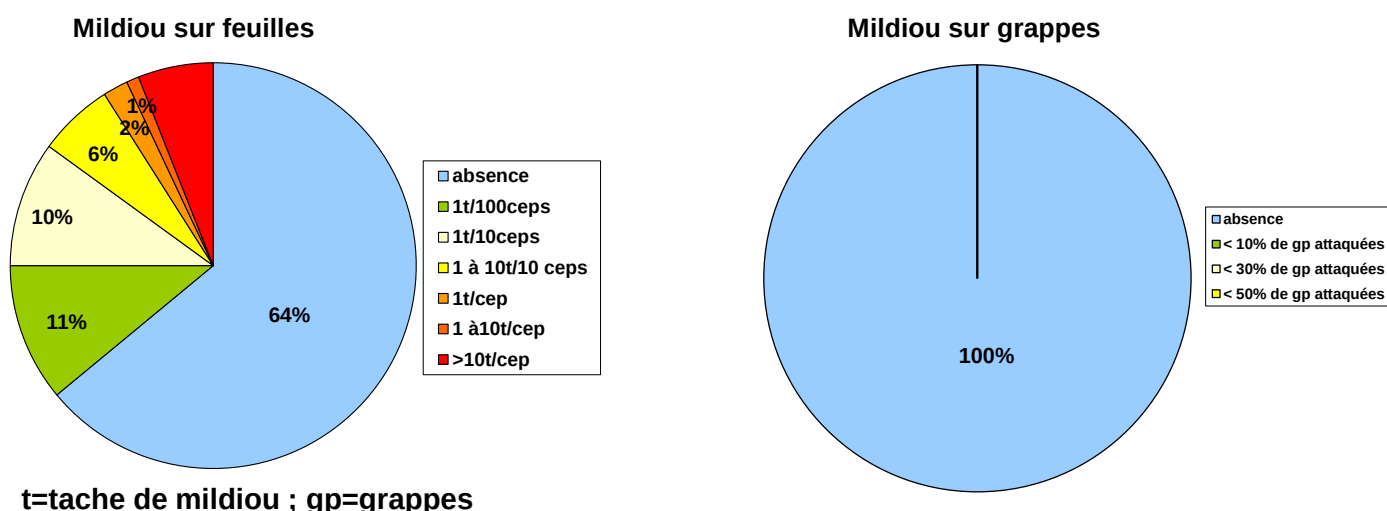
t=tache de mildiou ; gp=grappes

Les % dans les graphiques représentent le % de parcelles observées présentant le critère indiqué dans la légende.

Ces bilans ont été réalisés sur 36 parcelles entre le stade mi-véraison et la récolte.

Territoire Côtes du Rhône/Vallée du Rhône

Les premiers foyers primaires sont observés début mai, issus probablement des pluies localisées du 22 avril. Durant la campagne, seules 4 contaminations sont généralisées à tous les postes du territoire (les 10/11 mai, 22 mai et 15 juin). Les symptômes issus de ces contaminations sont visibles à partir de la fin du mois de mai. Début juillet, quelques nouveaux symptômes sont observés sur feuilles, essentiellement, issus de la contamination de la mi-juin. Par la suite, les conditions climatiques estivales, n'ont pas permis à la maladie d'évoluer. A noter l'absence totale de symptôme dans le sud du territoire, secteur le plus déficitaire en précipitation.

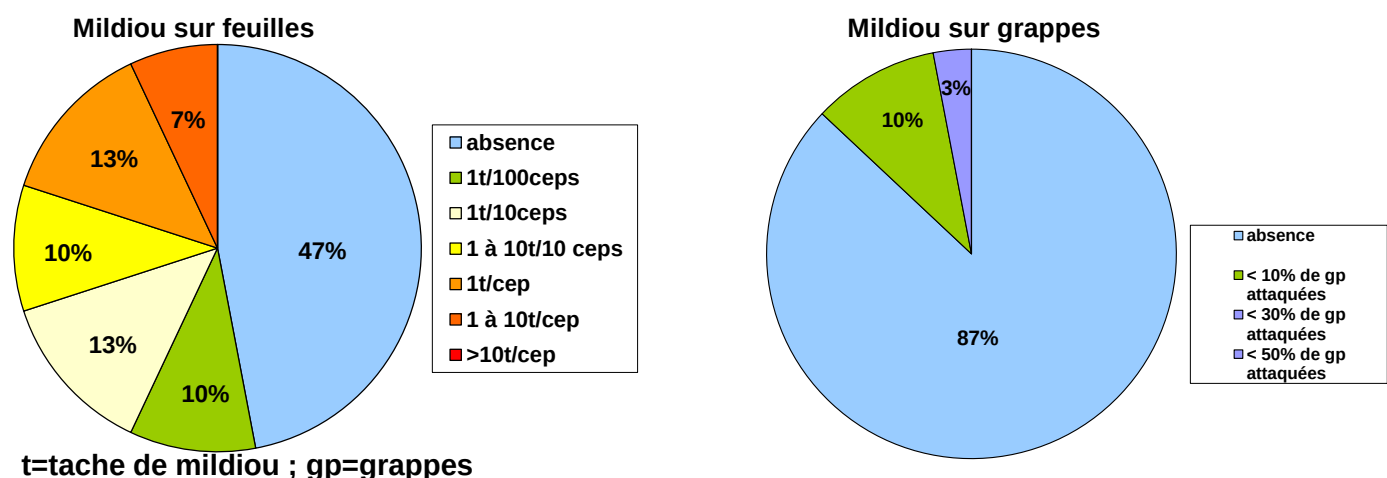


Les % dans les graphiques représentent le % de parcelles observées présentant le critère indiqué dans la légende.

Ces bilans ont été réalisés entre le stade mi-véraison et la récolte sur 100 parcelles. A noter que du mildiou sur grappes était présent dans le nord du territoire sur des parcelles hors réseau BSV.

Territoire Côtes du Rhône/Grignan les Adhémar

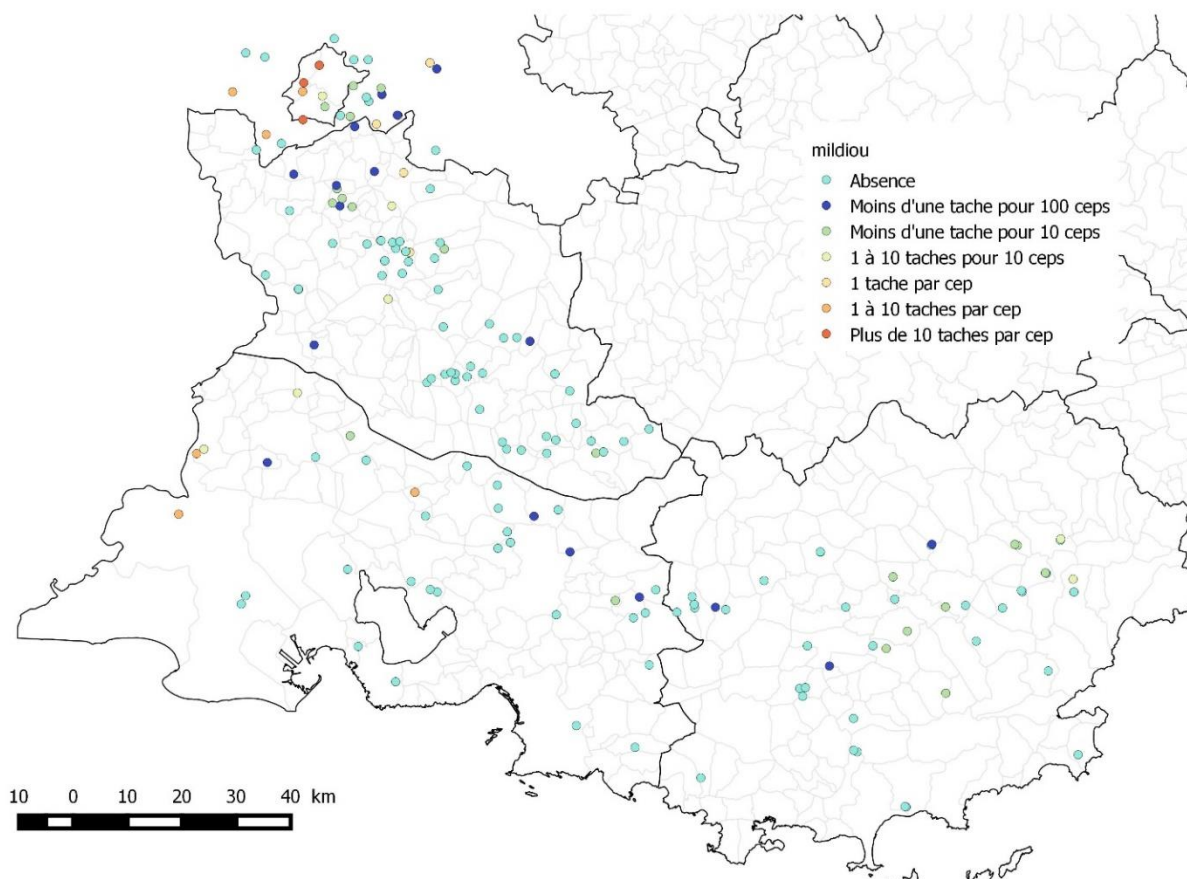
Le premier foyer primaire est observé mi-mai. Durant la campagne, seules 4 contaminations sont généralisées à tous les postes (10/11 mai, 22 mai, 28 mai et 15 juin). Les symptômes issus de ces contaminations sont visibles à partir de la fin du mois de mai. Début juillet, quelques nouveaux symptômes sont observés sur feuilles essentiellement, issus de la contamination de la mi-juin. Par la suite, les conditions climatiques estivales n'ont pas permis à la maladie d'évoluer.



Les % dans les graphiques représentent le % de parcelles observées présentant le critère indiqué dans la légende.

Ces bilans ont été réalisés entre le stade mi-véraison et la récolte sur 30 parcelles.

Carte régionale du mildiou sur feuilles



Black-rot

La pression de cette maladie a été beaucoup moins forte qu'en 2015.



Territoire Provence

Sur 48 parcelles observées, 10% présentaient des symptômes sur feuilles (17% en 2015), 8% des symptômes sur grappes (10% en 2015).

Territoire Coteaux/Aix en Provence

Sur 36 parcelles observées, 11% présentaient des symptômes sur feuilles (32% en 2015), 0% sur grappes (39% en 2015).

Territoire Côtes du Rhône/Vallée du Rhône

Sur 104 parcelles observées, 41% présentaient des symptômes sur feuilles (75% en 2015), 10% sur grappes (77% en 2015).

Territoire Côtes du Rhône/Grignan les Adhémar

Sur 20 parcelles observées, 62% présentaient des symptômes sur feuilles (95% en 2015), 9% sur grappes (78% en 2015).

Vers de la grappe



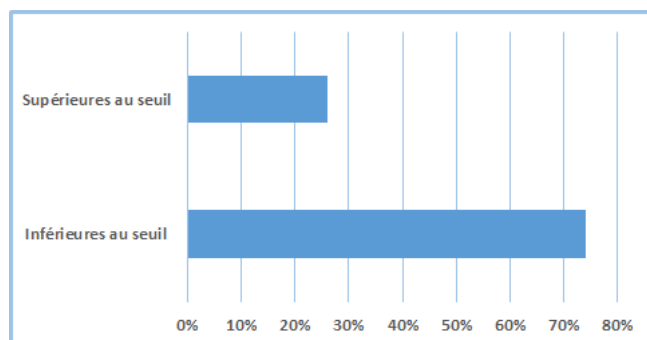
Première génération : eudémis et cochylys

Les vols ont débuté à partir du 22 mars en secteur I, du 25 mars en secteur II, du 31 mars en secteur III, du 4 avril en secteur IV, du 8 avril en secteur V.

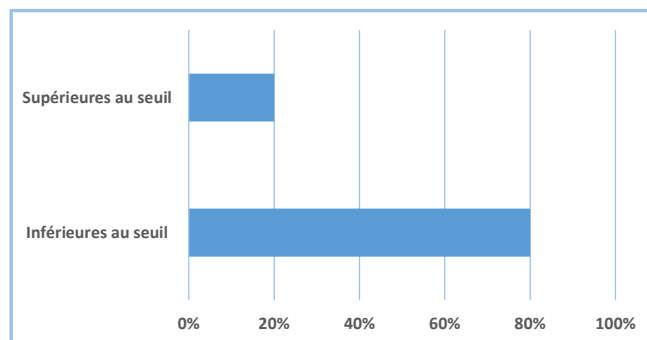
Bilan régional des glomérules (199 parcelles observées)



Eudémis (179 parcelles observées)



Cochylis (20 parcelles observées)



Au niveau régional, en 2016, **75% des parcelles observées n'ont pas dépassé le seuil de nuisibilité** qui est de 10% de glomérules, **60% en 2015**.

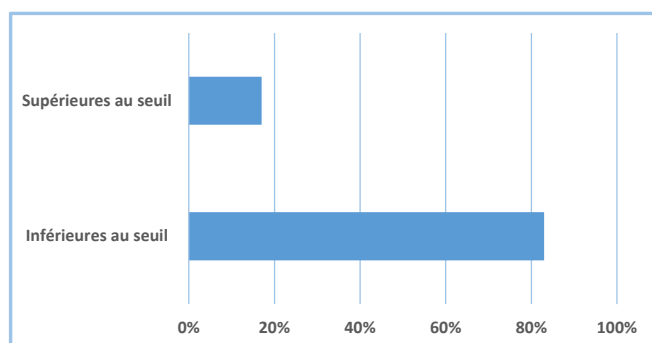
Deuxième génération : eudémis et cochylys

Les vols ont débuté à partir du 4 juin en secteur I, du 8 juin en secteur II, du 11 juin en III, du 14 juin en IV et du 18 juin en V.

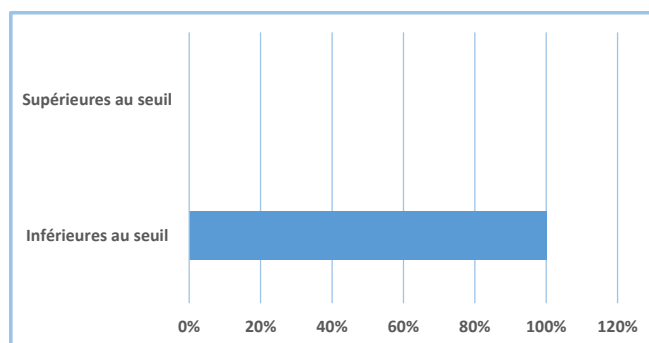
Bilan régional du nombre de foyers de perforations (193 parcelles observées)



Eudémis (174 parcelles observées)



Cochylis (19 parcelles observées)

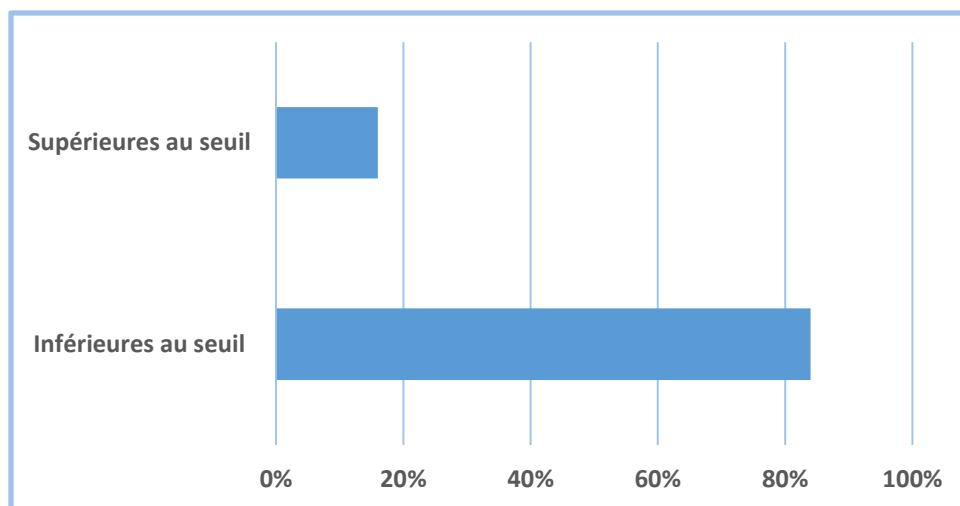


Au niveau régional, en 2016, comme en 2015, **85% des parcelles n'ont pas dépassé le seuil de nuisibilité** qui est de 10% de foyers.

Troisième génération : eudémis

Les vols ont débuté à partir du 18 juillet en secteur I, du 23 juillet en secteur II, du 28 juillet en secteur III, du 2 août en secteur IV, du 5 août en secteur V.

Bilan régional du nombre de foyers de perforations (85 parcelles observées)



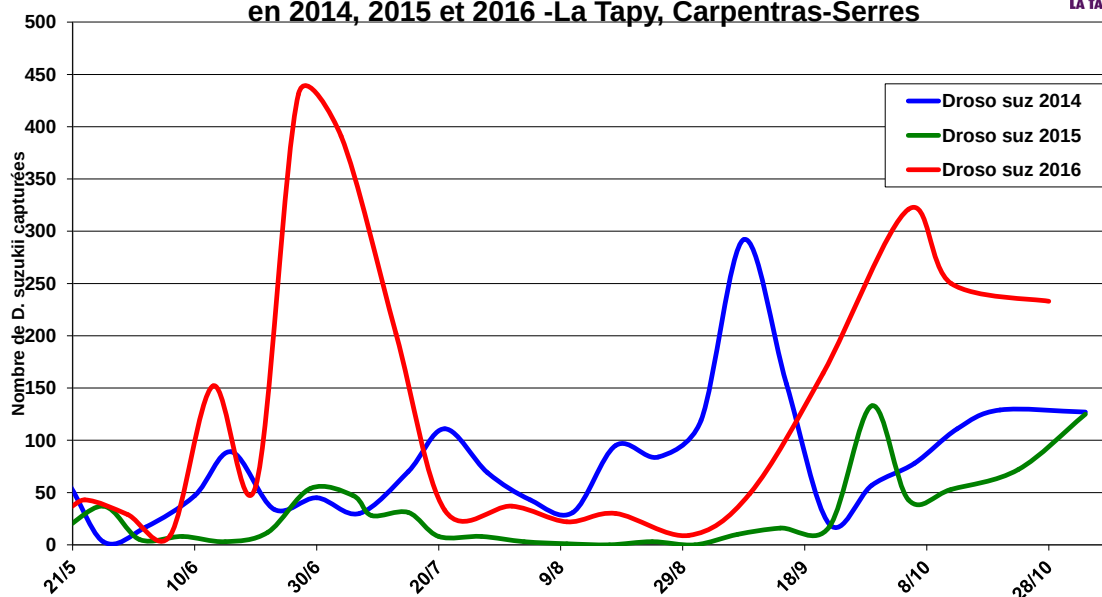
Au niveau régional, en 2016, **84% des parcelles n'ont pas dépassé le seuil de nuisibilité** qui est de 30% de foyers, **88% en 2015**. A noter que les dégâts sont faibles dans les territoires Coteaux/Aix en Provence et Provence.

Drosophila suzukii



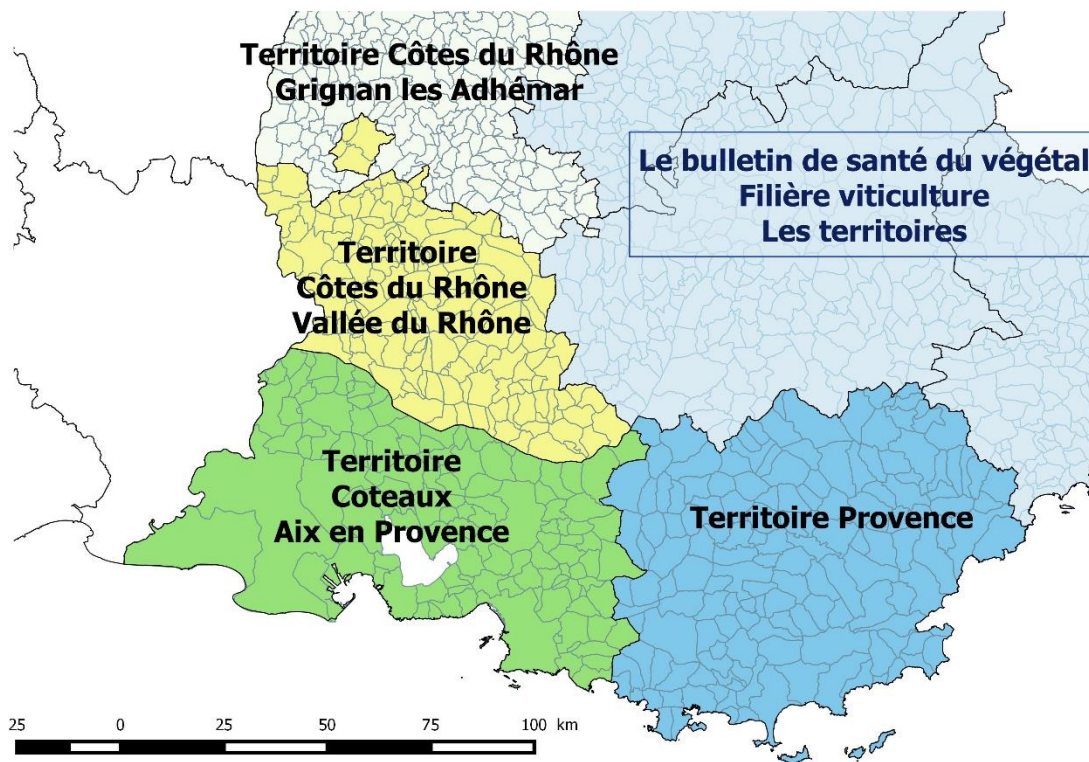
Le suivi des piégeages mis en place en 2013 s'est poursuivi en 2015. 13 pièges ont été mis en place dont 11 situés dans des parcelles de raisin de table.

Suivi du vol de *Drosophila suzukii* dans une parcelle de raisin de table en 2014, 2015 et 2016 -La Tapy, Carpentras-Serres



La climatologie de cet été (chaleur et manque d'humidité) a entraîné une forte mortalité des drosophiles. Bien que le niveau des populations ait été supérieur à celui observé l'année dernière, il n'y a pas eu de dégâts observés.

Les territoires



LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouches du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, CoopAzur JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire, ICV Provence.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Julien Vigne, Agnès Vallier (CA26), Eric L'Helgoualch, Claire Fersing (CA84), Marine Balue (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.